



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : personnel

Question écrite n° 8806

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le statut des ingénieurs des travaux publics de l'État. Porteurs des politiques prioritaires de l'État, et participant activement aux actions d'aménagement entreprises par les collectivités, ces 4 000 agents ont engagé des négociations pour une revalorisation de leur statut. En effet, bien que titulaires d'une formation de niveau « bac + 5 », diplômés d'une école d'ingénieurs renommée (l'ENTPE de Lyon), le plus grand nombre d'entre eux achevent leur carrière à l'indice terminal le plus bas de la catégorie A. Afin d'enrayer les départs et reclassements dans les secteurs privé ou parapublic et les difficultés rencontrées pour pourvoir les postes de chef de subdivision territoriale, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre tendant à satisfaire l'intérêt partagé des ingénieurs des travaux publics de l'État.

Texte de la réponse

La réforme du statut des ingénieurs des travaux publics de l'État est justifiée par l'élevation continue du niveau des responsabilités assurées par ces agents depuis une vingtaine d'années. C'est ainsi que pour le premier niveau de grade, dont les deux classes ont été fusionnées, l'indice brut terminal fixé à 701 a été porté à l'indice 750, le 1er août 1993. Quant au deuxième niveau de grade, l'indice terminal sera porté de 801 à 966 au 1er août 1994, soit une majoration de 165 points d'indices bruts, avec un déroulement linéaire. Enfin, s'agissant de l'emploi de chef d'arrondissement, le protocole d'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille et des classifications de rémunération prévoit de porter l'indice terminal de 852 à 1015 au 1er août 1994. Ces modifications très importantes en termes de structure indiciaire s'accompagnent également de mesures de restructuration. L'ensemble du dispositif améliore ainsi, très substantiellement, les déroulements de carrière et les niveaux de rémunérations du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8806

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4332

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2058